

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 Septembre 2016

Le Conseil Municipal élu, s'est réuni au lieu ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques THOMAS, Maire,

PRÉSENTS : Agnès RUFIN – Michel BOMBARD – Jacqueline POLU - Nicole ZAMBLERA – Mathieu SMETRYNS - Alain VASSEUR - Cécile LEVASSEUR - Delphine MENU – Sylvie COURTAUT – Didier CATHELAIN

ABSENT EXCUSE : M. BLANC Christian

PROCURATION : Mme VINCENTI avec pouvoir à Mme POLU
M. PIOCELLE Jean-Philippe avec pouvoir à M. THOMAS
M. GRAVELEINE Francis avec pouvoir à M. BOMBARD

ORDRE DU JOUR

- 1° **Compte rendu de la réunion du 9 et 20 Juin 2016**
- 2° **Démission de M. BLANC, Conseiller Municipal**
- 3° **Délégué ADTO**
- 4° **Entretien balayage voirie communale**
- 5° **Travaux de B.T.C. rue de Crèveœur**
- 6° **Contrat Enfance Jeunesse**
- 7° **Plan Local d'Urbanisme**
- 8° **Travaux d'aménagement et de mise en conformité de la Mairie**
- 9° **Travaux d'aménagement de la mare grande rue**
- 10° **Budget 2016 – Décision Modificative**
- 11° **ADICO – Contrat de maintenance informatique**
- 12° **S.E.60 – Modification des statuts**
- 13° **Adhésion des Communes de Fleury, Fresnes l'Eguillon et Monneville au Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons**

1° COMPTE RENDU DE LA REUNION DES 9 et 20 JUIN 2016

Après délibération, le compte rendu des réunions des 9 et 20 Juin 2016 sont approuvés à l'unanimité.

2° DEMISSION DE M. BLANC Christian, Conseiller Municipal

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Monsieur BLANC Christian qui a pris la décision de donner sa démission de Conseiller Municipal à la date du 19 Aout 2016.

Il indique qu'en vertu de l'article L 270 du Code Électoral le Conseil Municipal est complété par le suivant sur la liste sans que les électeurs soient de nouveau invités à voter ;

Mme PORRON Jeannine, candidate suivante sur la liste déposée en préfecture sera contactée afin de connaître sa décision sur sa nomination en qualité de Conseillère Municipale ;

3° DELEGUE ADTO

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de Monsieur BLANC il convient de procéder à la nomination d'un nouveau délégué pour l'ADTO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de nommer Monsieur Francis GRAVELEINE en qualité de délégué pour l'ADTO.

4° ENTRETIEN BALAYAGE VOIRIE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire procéder au balayage et nettoyage des voiries et caniveaux de la Commune.

Il présente à cet effet les devis des entreprises suivantes :

- Société SEPUR de Rochy Condé pour un montant de 670 € HT par prestation.
- Société SDBL de Lormaison pour un montant de 420 € HT par prestation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de faire procéder au balayage et nettoyage des voiries de la Commune sur la base de 6 passages par an.

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise SDBL de Lormaison pour un montant de 420 € HT par passage.

5° TRAVAUX DE B.T.C. Rue de Crèvecœur

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de faire procéder à la pose de bordures et caniveaux sur la rue de Crèvecœur au-devant des maisons récemment construites.

Il présente à cet effet les devis des entreprises suivantes :

- Entreprise DELAVILLE du Déluge pour un montant de 23 402 € HT
- Entreprise MIGNON de Mortefontaine pour un montant de 24 514 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de faire procéder à des travaux de BTC dans la rue de Crèvecœur.

ACCEPTTE le devis de l'Entreprise DELAVILLE pour un montant de 23 402 € HT

INSCRIT les crédits nécessaires au budget.

DECIDE d'appliquer la Participation aux Voiries et Réseaux sur les propriétaires concernés par ces travaux.

Madame RUFIN Agnès a déclaré s'abstenir sur cette question.

6° CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

CONSIDERANT l'importance de mener localement une politique de soutien aux activités en faveur de la jeunesse,

CONSIDERANT que le Contrat Enfance Jeunesse passé par la Caf est arrivé à échéance le 31 décembre 2015,

CONSIDERANT que la Caf propose de renouveler ses engagements par la signature d'un nouveau Contrat Enfance Jeunesse qui prendra effet au 1^{er} janvier 2016 et ce jusqu'au 31 décembre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

7° PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché a été passé avec la Société VERDI pour effectuer les travaux de création du Plan Local d'Urbanisme.

Il indique que dans la cadre de la mise à jour il convient de passer un avenant avec la Société VERDI et présente à cet effet une proposition d'avenant pour un montant de 11 855 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de faire procéder à la mise à jour du Plan Local d'Urbanisme.

ACCEPTE le projet d'avenant présenté par la Société VERDI pour un montant de 11855 € HT

INSCRIT les crédits nécessaires au Budget 2016

8° TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET MISE EN CONFORMITE DE LA MAIRIE CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire ouvre la séance et indique aux membres présents que la commission d'appel d'offres dans sa séance du 13 septembre 2016 a décidé après vérification des propositions par le maître d'œuvre de retenir les entreprises désignées dans le tableau ci-dessous pour la réalisation des travaux visés en référence.

LOTS	ENTREPRISE	H.T.	T.T.C.
LOT 1 – GROS ŒUVRE ETENDU	CHAMEREAU	156 000.00 €	187 200.00 €
LOT 2 – MENUISERIES EXTER.	GROULT MET.	58 253.00 €	69 903.60 €
LOT 3 – PLATERIE MENUISERIE	TRIDON	57 319.73 €	68 783.68 €
LOT 4 – ELECTRICITE VMC	ELEC.DU THELLE	29 905.00 €	35 886.00 €
LOT 5 – PLOMBERIE CHAUFFAGE	D.S.L.	33 324.50 €	39 989.40 €
LOT 6 – CARRELAGE FAIENCE	TURPIN	10 881.20 €	13 057.44 €
LOT 7 – PEINTURE SOL SOUPLES	SPRID	17 057.78 €	20 469.34 €
OPTION PEINTURE PORTAIL		1 284.59 €	1 541.51 €

LOT 8- PLATEFORME ELEVATRICE	SECURACCES	16 436.00 €	19 723.20 €
LOT 9 – VRD	OISE TP	18 757.30 €	22 508.76 €
LOT 10 – RESTAURATION FACADE	PAYEUX	41 438.13 €	49 725.76 €
TOTAL		440 657.23 €	528 788.68 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision de la Commission d'Appel d'Offres

AUTORISE le Maire à signer tous les marchés à passer avec les entreprises, ainsi que toutes pièces s'y affèrent.

9° TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MARE GRANDE RUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de faire procéder à des travaux d'aménagement de la mare située dans la grande rue.

Il présente à cet effet le devis de l'Entreprise MIGNON de Mortefontaine en Thelle pour un montant de 8 400 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de faire procéder aux travaux d'aménagement de la mare grande rue.

ACCEPTE le devis de l'Entreprise MIGNON pour un montant de 8 400 € HT.

10° BUDGET 2016 – DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE la modification suivante sur les crédits budgétaires 2016 :

10100 € prélevés de l'article 2313.37	Travaux Salle Multifonctions
au profit de l'article 2128	Autres Agencements et Aménagements

11° ADICO – CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir la maintenance de l'ensemble du matériel informatique de la Mairie et présente à cet effet la proposition de contrat de maintenance par les services de l'ADICO de l'Oise à Beauvais.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de passer un contrat pour la maintenance du matériel informatique de la Mairie avec les services de l'ADICO de l'Oise à BEAUVAIS.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires.

12° SYNDICAT D'ENERGIE – MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Maire informe d'une délibération du Syndicat d'Énergie de l'Oise en date du 27 juin relative à une modification statutaire lui permettant d'accompagner et soutenir les collectivités locales dans les démarches énergétiques et environnementales.

Grâce à cette modification statutaire, les Communes membres du SE60 pourraient, si elles le souhaitent, profiter de l'expertise du Syndicat en matière énergétique suivant deux modalités distinctes :

- soit dans le cadre d'une compétence optionnelle à laquelle elles adhèreraient,
- soit dans le cadre de conventions spécifiques (mise à disposition de services...) auxquelles elles pourraient souscrire.

Cette deuxième possibilité serait également ouverte à des collectivités non-adhérentes (communautés de communes par exemple).

Le projet de modification statutaire porte aussi sur :

- la composition des Secteurs Locaux d'Énergie suite à la création de deux « communes nouvelles » sur le territoire du Syndicat.
- la mise à jour de l'annexe relative aux compétences transférées par les communes.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : adopte les modifications statutaires du SE60 annexées à la présente délibération :

- Modifiant l'article 4 des statuts relatifs aux compétences optionnelles
- Modifiant l'article 5 des statuts relatif aux activités complémentaires et à la mise en commun de moyens
- Modifiant les annexes relatives aux adhérents au SE60 et aux Secteurs Locaux d'Énergie
- Modifiant l'annexe relative aux compétences transférées par les adhérents

13° ADHESION DES COMMUNES DE FLEURY, FRESNES L'EGUILLON ET MONNEVILLE AU SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DES SABLONS

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Fleury du 23 mars 2016 sollicitant l'adhésion au Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Fresnes l'Eguillon sollicitant l'adhésion au Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Monneville du 26 mai 2016 sollicitant l'adhésion au Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons,

VU la délibération N°16/2016 du Conseil Syndical du SMAS du 16 juin 2016 approuvant à l'unanimité l'adhésion des communes de Fleury, Fresnes l'Eguillon et Monneville au SMAS,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'adhésion des communes de Fleury, Fresnes l'Eguillon et Monneville au Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons.

14° COURRIER et QUESTIONS DIVERSES

Transfert Licence de Débit de Boissons : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant des services préfectoraux indiquant le transfert d'une licence de débit de boissons émanant de la Commune de DOMART EN PONTHEU, Somme, pour être exploité sur la Commune de Laboissière en Thelle.

Trésorerie de Noailles : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant du Secrétariat chargé du budget confirmant la fermeture des trésoreries de Noailles et de Ribécourt à compter du 31 décembre 2016. Il indique que par conséquent, pour les particuliers la trésorerie sera transférée à MERU et pour le budget des collectivités sur celle de NEUILLY EN THELLE.

Association Temps Libre : Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier émanant de Mme la Présidente de l'Association Temps Libre tenant à remercier l'ensemble du Conseil Municipal pour l'attribution d'une subvention.

Programme sécurisation commune : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet de sécurisation de la commune des boucles de comptage seront implantées à divers endroits de la commune sur une période de deux semaines. Les résultats permettront la mise en place d'un programme de sécurisation de la Commune.

Bâtiment Agricole : Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que conformément au jugement rendu par le Tribunal Administratif le permis de construire pour la construction du hangar agricole a été délivré. La commune s'est trouvée déboutée de toutes ses requêtes.

Madame MENOUE Conseillère Municipale, demande à Monsieur le Maire si un budget a été prévu pour l'acquisition de fleurs lors de cérémonies. Monsieur le Maire lui indique qu'il s'agit là du budget fêtes et cérémonies.

Madame MENOUE indique que certains élèves scolarisés au collège de Sainte Geneviève empruntent la route entre Laboissière et Le Petit Fercourt ce qui représente un réel danger compte tenu de l'absence de bas-côtés stables. Monsieur le Maire indique qu'un courrier sera adressé au Département en vue de solliciter un cheminement piéton le long de cette partie de voirie.

Contrat entretien des locaux communaux Monsieur le Maire indique aux membres présents que compte tenu des diverses réclamations effectuées pour des malfaçons dans l'exécution de l'entretien des locaux un courrier en recommandé a été adressé à la société attributaire du contrat en vue d'un entretien. Une résiliation du contrat sera sollicitée auprès de cette entreprise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le Maire,

Jean-Jacques THOMAS